



Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2009

Le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités de rachat de ses propres actions par la société Aéro watt.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009 (cinquième résolution).

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du lundi 20 avril 2009.

Bilan du précédent programme

C'est la première fois que la Société Aéro watt, société cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 28 octobre 2008, entend bénéficier de la faculté offerte aux sociétés d'Alternext de mettre en place un programme de rachat d'actions.

La société Aéro watt ne détient donc à ce jour aucune action propre et n'avait pas mis en place de programme de rachat d'actions.

Il sera proposé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2009 d'autoriser la mise en place d'un tel programme de rachat d'actions.

Mise en place d'un programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2009
- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 1 % du capital soit 16.439 actions.
- Prix maximum d'achat : 39 euros
- Objectif exclusif à autoriser : Assurer la liquidité de l'action AEROWATT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF
- Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 29 mai 2009 soit jusqu'au 28 novembre 2010.

La présente publication est disponible sans frais au siège social d'Aéro watt et sur le site de l'émetteur (www.aerowatt.com).

A propos d'Aéro watt

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France métropolitaine et en Outre-Mer, Aéro watt intervient dans toutes les étapes de développement de ses centrales éoliennes et solaires, depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité.

Propriétaire et exploitant au 31 décembre 2008 de 22 centrales éoliennes représentant 69 MW et de 17 sites solaires équivalant à 2,8 MWc, Aéro watt dispose d'un portefeuille de projets de plus de 1.600 MW et s'est fixé un objectif de capacité installée pour compte propre de 350 MW en éolien et de 50 MWc en solaire à horizon fin 2013.

A fin 2008, Aéro watt compte 45 collaborateurs, dont 20 dédiés au développement des projets.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2009, le 30 juillet (avant Bourse)*

(*) Chiffre d'affaires de vente d'énergie

Contacts

Aérowatt

Jérôme Billerey
aerowatt@aerowatt.fr
02 38 88 64 64

Actus

Relations Presse : Anne Catherine Bonjour
acbonjour@actus.fr
Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib
jfl@actus.fr
01 53 67 36 36